

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4057-2018.

Cause tarifaire 2019-2020 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

**Demande d'autorisation de dépôt après délai de l'argumentation de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* sur les paramètres (« scoping ») de l'étude de productivité multifactorielle servant à déterminer le facteur de productivité du MRI d'HQD.**

---

Chère Consœur,

Nous invitons respectueusement la Régie à accepter de recevoir, quelques heures après le délai, l'argumentation déposée aujourd'hui vers 16h30 par SÉ-AQLPA sur les paramètres (« scoping ») de l'étude de productivité multifactorielle servant à déterminer le facteur de productivité (Facteur X) du mécanisme de réglementation incitative (MRI) d'HQD.

Ce délai est demandé au motif de difficultés de santé qui ont affecté le soussigné depuis trois semaines et qu'en outre, deux autres documents devaient et ont été déposés par le soussigné dans un autre dossier aujourd'hui, et qu'une argumentation écrite est due pour demain dans une autre cause hors Régie dans laquelle le soussigné agit, et que celui-ci agit aussi dans une audience d'un autre dossier de la Régie pendant trois jours cette semaine.

Nous soulignons par ailleurs que la présente argumentation de SÉ-AQLPA sur les paramètres (« scoping ») de l'étude de productivité multifactorielle présente l'avantage d'offrir à la Régie une plus grande diversité de points de vue, abordant des aspects non couverts par les autres représentations des participants déposées au dossier, ceci alors que trois autres des intervenants ont par ailleurs opté de ne pas déposer de représentations additionnelles.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par courriel et par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).